

Nombre de membres du Bureau :  
- en exercice : 21  
- membres présents : 17  
- suffrages exprimés : 17  
- pour : 17

**DÉLIBÉRATION n° B2025/120**

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Alain PIASER a été désigné secrétaire de séance.

**Présents** : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Didier FAVARO et Jean-Bernard COLOMES.

**Absents excusés** : Valérie DUPLAN, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Martine LABAT.

**Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs non permanents 2025**

Vu la délibération n°B2025/017 du Bureau adoptant le tableau des effectifs non permanents pour l'année 2025,

Vu la délibération n°B2025/083 du Bureau modifiant le tableau des effectifs non permanents pour l'année 2025,

Sur le site du Gouffre d'Esparros, pour donner suite à l'évaluation du risque radon, la réglementation portant mesures de protection des travailleurs a été appliquée de façon stricte.

Le protocole mis en place a consisté à réduire le temps de présence des agents dans la cavité, afin que les mesures d'exposition au radon prescrites par la réglementation soient respectées.

Le recrutement de saisonniers en renfort a été nécessaire pour assurer la continuité des visites durant la période estivale.

Il est donc proposé de prendre acte de cette situation et modifier le tableau des effectifs non permanents 2025 en ajoutant deux mois supplémentaires aux emplois de guide touristique pour le site du Gouffre d'Esparros.

Au budget 2025, il a été prévu le recrutement de deux emplois saisonniers de 6 mois au sein des services techniques pour le renfort durant la saison estivale (pour l'entretien des espaces verts).

Cependant, en raison d'un départ à la retraite d'un agent permanent et d'un surcroit d'activité sur cette fin d'année (chantier de débroussaillage important sur une commune), il est proposé de modifier le tableau des effectifs non permanents 2025 en ajoutant 5 mois supplémentaires (2 x 2,5 mois) pour renforcer l'équipe technique.

Service	Grade	Emploi	Cat	Postes	Temps	Durée	Durée (modification)	Motif de recrutement
Gouffre d'Esparros-Espace préhistoire de Labastide	Adjoint du patrimoine	Guide animateur touristique	C	≥12	Temps complet	30 mois maximum	32 mois maximum	Accroissement temporaire ou saisonnier
Service technique	Adjoint technique	Agent technique polyvalent	C	2	Temps complet	12 mois	17 mois	Accroissement temporaire ou saisonnier

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250922-2025-120072  
Date de télétransmission : 29/09/2025  
Date de réception préfecture : 29/09/2025

**LE BUREAU**

**Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,**

**DECIDE**

- D'adopter la modification du tableau des effectifs non permanents 2025 pour les sites touristiques (Gouffre d'Esparros et Espace préhistoire de Labastide) et le service technique proposée ci-dessus,**
- D'autoriser Monsieur le Président à pourvoir les emplois correspondants,**

**DIT**

- Que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget principal, au chapitre 012.**

Le Président  
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance  
Alain PIASER



Publiée le 29 SEP. 2025

Monsieur le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture  
065-200070787-20250922-2025-120B-DE  
Date de télétransmission : 29/09/2025  
Date de réception préfecture : 29/09/2025